

DELIBERATION N° 2002/05-10 - RENOUELEMENT D'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération N° 2001/12-13 du 17 décembre 2001 autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement d'une convention d'ouverture de crédit auprès du Crédit Local de France, d'un montant de 2 500 000 F, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie, en réduisant le fonds de roulement.

Cette convention n'étant pas libellée en euros et arrivant à terme, Dexia CLF Banque propose une ouverture de crédit d'un montant maximum de 381 000 euros pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune. Les conditions sont les suivantes :

- Montant : 381 000 euros.
- Durée : 364 jours à compter de la signature.
- Index des tirages : EONIA
- Taux d'intérêts : index + marge de 20 points de base.
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle.
- Commission de réservation : 381 euros (montant prélevé sur le premier versement).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.